

Programme de langues officielles de bourses d'été pour les enseignants et les enseignantes en français – 2018

Réservé à l'usage exclusif du coordonnateur des programmes de langues officielles

\$

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

| | | | |
|---|----------|---|---|
| Nom de famille | | Numéro d'assurance sociale (avec pièce justificative) | |
| Prénom(s) | | Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Autre | Langue première <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Anglais |
| Adresse postale permanente : Numéro et nom de rue | | Citoyenneté (avec pièce justificative) <input type="checkbox"/> Citoyen.ne canadien.ne <input type="checkbox"/> Résident.e permanent.e | |
| Ville, village ou bureau de poste | Province | Code Postal | |
| Courriel | | Numéro de téléphone | |

2. ÉTUDES ET EMPLOIS

A. Diplômé en _____ de _____ Province _____
Diplôme _____

B. Employeur (nom de l'école) _____ Numéro de téléphone _____
Division scolaire _____ Numéro de télécopieur _____

C. Enseignez-vous, ou serez-vous appelé à enseigner en Saskatchewan :
 En français dans un programme d'immersion? Le français intensif?
 Le français de base?

D. J'ai présentement un contrat :
 permanent temporaire
 suppléant

E. Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

| | | |
|--|--------------------------|-------|
| _____ | _____ | _____ |
| Signature de la direction de l'école | Nom (en lettres moulées) | Date |
| _____ | _____ | _____ |
| Signature de la direction de l'éducation | Nom (en lettres moulées) | Date |

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES COURS

Au cours de l'été 2018 je serai inscrit.e à :

A. Nom de l'établissement _____

B. Genre de cours (voir la sélection autorisée par la direction des programmes)
 Programme d'immersion en français (hors-province)
 Cours à unité (numéro et nom du cours) autre (veuillez préciser) _____

C. Durée des études
Du ____/____/____ au ____/____/____ Nombre de semaines _____
jour/mois/année jour/mois/année

(N.B. il est préférable d'attendre la confirmation ou non de la bourse avant de s'inscrire.)

4. DÉCLARATION

Je déclare que tous les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts à tous points de vue et que j'ai répondu à toutes les questions me concernant. Je m'engage à informer immédiatement la direction des programmes, de tout changement qui se produira dans mon programme d'études.

Date _____ Signature _____

Le masculin est employé à titre de genre non marqué pour désigner à la fois les femmes et les hommes.

Objectif

Ce programme est financé conjointement par le Ministère du Patrimoine canadien et administré en Saskatchewan par la direction des programmes. Il a pour but d'encourager les enseignants qui enseignent en français à améliorer leurs connaissances de cette langue durant les mois de juillet et/ou août, dans un établissement francophone ou bilingue d'enseignement postsecondaire dûment agréé au Canada.

Critères d'admissibilité

Pour avoir droit à la bourse, il faut :

1. être citoyen canadien ou résident permanent;
2. être résident de la Saskatchewan;
3. posséder un certificat d'enseignement valide lors de la durée du cours;
4. enseigner en français dans un programme d'immersion ou enseigner le français de base ou enseigner le français intensif ou être coordonnateur, conseiller, bibliothécaire ou membre du personnel chargé de l'administration d'un programme d'immersion, ou des cours de français de base ou de français intensif.
5. être inscrit à temps plein à l'un des cours autorisés par la direction des programmes, d'une durée minimale de deux semaines entre le 1er juillet et le 31 août 2018 dans un établissement francophone ou bilingue d'enseignement postsecondaire (voir la sélection proposée par la direction des programmes).

Montant de la bourse

Les bénéficiaires de la bourse recevront jusqu'à 2000 \$ pour les cours approuvés et dispensés, après avoir fait preuve d'acte de présence.

La direction des programmes peut annuler ou réduire ou exiger un remboursement en tout ou en partie, de toute bourse, s'il est découvert que les renseignements fournis dans la demande de bourse contenaient une fausse déclaration ou une erreur, si un rapport établissant que l'étudiant n'a pas fait de progrès satisfaisants dans ses études est reçu, ou si la direction des programmes estime une telle mesure justifiée pour d'autres motifs.

Directives

1. Remplissez toutes les parties du formulaire de demande;
2. Le directeur de l'école, ainsi que le directeur de l'éducation ou son représentant doivent vérifier et signer la partie intitulée «Études et emplois» (N° 2E) du formulaire;
3. Remettez des photocopies des documents suivants:
 - a) **document prouvant votre citoyenneté canadienne** (ex. extrait de naissance) ou votre statut de résidence permanente;
 - b) **carte d'assurance sociale**, ou autre document attestant que vous êtes titulaire d'une telle carte;
 - c) **certificat d'enseignement**;
 - d) **description du cours** (seulement s'il ne fait pas partie des cours recommandés par la direction des programmes).
4. Le candidat soumettra sa demande ainsi que les documents requis au directeur de l'éducation de votre division ou à son représentant. Le directeur fera ensuite parvenir celui-ci à la Direction des programmes à l'adresse ci-dessous. LE CANDIDAT EST PRIÉ DE NE PAS L'ENVOYER DIRECTEMENT À LA DIRECTION DES PROGRAMMES.

Coordination, Programmes de langues officielles
Direction des programmes
Ministère de l'Éducation
409A, rue Park
Regina, SK S4N 5B2

Date limite

Les demandes de bourses doivent être soumises à l'adresse au-dessus **au plus tard le 30 avril 2018**. Les divisions scolaires soumettront à la direction des programmes les candidatures selon un ordre de priorité. Ces candidatures seront par la suite sujettes à l'approbation de la direction des programmes. Tous les candidats seront avisés par écrit de la décision prise quant à leur demande.

Toute formule de demande reçue après cette date d'échéance est placée en attente selon le principe du premier reçu, premier servi et sera considérée seulement s'il y avait un excédant de budget.

Veillez noter que toutes les bourses constituent une revenue imposable. De plus, tout changement dans votre programme d'études doit être signalé immédiatement à la coordonnatrice des programmes de langues officielles, direction des programmes.